Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260409-04_2026_05-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SÉANCE DU 02.04.2026

Date de la convocation : 26/04/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 08/04/2026

L'an deux mil vingt-six et le deux du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : Frédéric PERREAU, DUVAL-BLAIZE Cécile, JACQ Frédéric, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, PHILIPPE Anne, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann.

Absent : NIETO Jean-Marc (procuration à Marie-Christine PAUL), Elise BUREAU (procuration à Yann LEVREL)

Secrétaire de séance (à désigner) art L.2121-15 du CGCT : Catherine MARSHALL

DÉLIBÉRATION N° 5

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter le scrutin public pour la désignation des membres des commissions,
- ELIT, outre le Maire qui est président de droit, les membres des commissions suivantes, un vote ayant lieu pour chaque commission :
- PRECISE que des personnes extérieures peuvent être associées aux travaux de certaines commissions, avec voix consultative uniquement

➢ **Commission Développement durable, Travaux, Environnement, Voirie**
- Frédéric JACQ
- Luc COSTENOBLE
- Catherine MARSHALL
- Jean-Marc NIETO
- Christian LE NORMAND

sont élus à l'unanimité.

➢ **Commission Culture, Sport, Jeunesse et Communication**
- Emmanuel LAMBERT
- Anne PHILIPPE
- Anaëlle FAURE
- Yoan BRIERE
- Yann LEVREL

sont élus à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260409-04_2026_05-DE

➢ **Commission Patrimoine et valorisation mobilités**

Cette commission est ouverte à des personnes extérieures sur candidature, participant avec voix consultative.

- Cécile DUVAL-BLAIZE
- Catherine MARSHALL
- Yoan BRIERE
- Frédéric JACQ
- Christian LE NOARMAND

sont élus à l'unanimité.

➢ **Commission Liste électorale**

- Catherine MARSHALL
- Luc COSTENOBLE
- Jean-Marc NIETO
- Elise BUREAU
- Christian LE NORMAND

sont élus à l'unanimité.

➢ **Commission Citoyenne – Participation et transition**

Cette commission est ouverte à des personnes extérieures sur candidature, participant avec voix consultative.
Leur mandat est fixé à 2 ans renouvelable une fois
4 sous-commissions seront mises en place.

- Frédéric PERREAU
- Cécile DUVAL-BLAIZE
- Frédéric JACQ
- Marie-Christine PAUL
- Emmanuel LAMBERT
- Christian LE NORMAND

sont élus à l'unanimité.

➢ **Commission Kalon Lokémo**

Cette commission est ouverte à des personnes extérieures sur candidature, participant avec voix consultative.

Présidée par le Maire et composée de l'ensemble des conseillers municipaux.
sont élus à l'unanimité.

➢ **Commission Finance**

Présidée par le Maire et composée de l'ensemble des conseillers municipaux.
sont élus à l'unanimité.

➢ **Commission Port de plaisance** (Comité local des usagers permanents du port)

- Cécile DUVAL-BLAIZE
- Karine LEZEC
- Yann LEVREL

sont élus à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260409-04_2026_05-DE

➢ **Commission d'Appel d'Offres**

Constituée conformément aux dispositions du CGCT, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :
Le Maire est président de droit il a désigné Jean-Marc NIETO en qualité de suppléant.

- Cécile DUVAL-BLAIZE, titulaire - et sa suppléante Catherine MARSHALL
- Frédéric JACQ, titulaire - et son suppléant Emmanuel LAMBERT
- Elise BUREAU, titulaire - et son suppléant Christian LE NORMAND

sont élus à l'unanimité.

➢ **Commission de Délégation de Service Public**

Constituée conformément aux dispositions du CGCT, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :
Le Maire est président de droit il a désigné Anne PHILIPPE en qualité de suppléant.

- Cécile DUVAL-BLAIZE, titulaire- et sa suppléante Catherine MARSHALL
- Frédéric JACQ, titulaire - et son suppléant Luc COSTENOBLE
- Elise BUREAU, titulaire - et son suppléant Yann LEVREL

sont élus à l'unanimité.

➢

PERREAU Frédéric, Maire,

Délibération certifiée exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 08.04.2026

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300 -

MARSHALL Catherine,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300 -